

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



9487



Distr.
GENERALE

E/CN.14/174
1 Novembre 1962

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cinquième session
Février - mars 1963

RAPPORT DU COMITE PERMANENT DU COMMERCE SUR SA PREMIERE SESSION

SOMMAIRE

	<u>paragraphe</u> s
I. Organisation et participation	1 - 8
II. Discussion générale sur des questions de commerce et de politique commerciale	9 - 15
III. Relations commerciales des pays africains avec les autres continents	16 - 23
IV. Commerce intra-africain	24 - 38
V. Développement du commerce	39 - 51
VI. Problèmes des produits de base	52 - 56
VII. Date et lieu de la prochaine réunion	57
VIII. Recommandations concernant les travaux futurs	

ANNEXES

- I. Résolution 28 (III) portant création d'un Comité permanent du commerce.
- II. Ordre du jour de la première session du Comité permanent du commerce.
- III. Discours de S.E. Endalkachew Makonnen, Ministre du commerce et de l'industrie du Gouvernement impérial éthiopien.
- IV. Discours de bienvenue de M. A.F. Ewing, Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
- V. Allocution introductive de M. Stein Rossen, Directeur de la Division du développement économique et social de la Commission économique pour l'Afrique.
- VI. Liste des participants.
- VII. Liste des documents.

RAPPORT DU COMITE PERMANENT DU COMMERCE SUR SA PREMIERE SESSION

I. Organisation et participation

1. La première session du Comité permanent du commerce a eu lieu au siège de la CEA du 12 au 20 septembre 1962. Le Comité a été créé en application de la résolution 28 (III) de la CEA, reproduite à l'Annexe I, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur de la Commission.

2. La session a été ouverte par Lij Endalkachew Makonnen, Ministre éthiopien de l'industrie et du commerce, dont le discours d'ouverture figure à l'Annexe III. Au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, M. Ewing, Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif, a souhaité la bienvenue aux participants par une déclaration reproduite à l'Annexe IV.

3. 14 pays membres étaient représentés à la séance d'ouverture. On a observé que le quorum de 17 n'était pas atteint. De ce fait, les représentants ont été convenus que la réunion devait se transformer en un Groupe de travail préparatoire de la première session du Comité permanent du commerce, sous la présidence provisoire de Ato Takle Haimanot (Ethiopie). Ils ont également été convenus que, lorsqu'il serait dûment constitué, le Comité permanent du commerce ferait figurer dans son rapport les déclarations faites au Groupe de travail.

4. Le quorum ayant été atteint par l'arrivée des représentants de divers autres pays membres, le Comité permanent du commerce a été régulièrement constitué le 14 septembre 1962. La session a été suivie par les représentants des pays membres suivants : Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, France, Ghana, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Nigéria, RAU, Royaume-Uni, Somalie, Soudan, Tanganyika, Tchad et Tunisie. De plus, les représentants du Kenya, de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland (membres associés) et des observateurs des pays suivants :

Autriche, Belgique, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède et URSS ont participé à la session. Les organisations ci-après avaient envoyé des observateurs : CCD, GATT, OAMCE.

La liste des participants figure à l'Annexe VI.

5. Il a été convenu que deux fonctionnaires de la Commission de la Communauté économique européenne, invités par le Secrétariat, seraient présents dans la salle des Assemblées pour assister aux délibérations et répondre, le cas échéant, aux questions relatives à la Communauté économique européenne qui pourraient leur être posées par les représentants. Cet accord ne préjugait en rien les relations officielles entre la CEA et la Communauté que seule la Commission elle-même est habilitée à définir.

6. Ato Tekle Haimanot, (Ethiopie), M. James Moukoko, (Cameroun), et M. K.N. Arkaah, (Ghana), ont été respectivement élus à l'unanimité Président, Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président du Comité.

7. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été adopté. Il est reproduit à l'Annexe II.

8. Il a été décidé que le Président et les deux Vice-Présidents constitueraient le Comité de rédaction chargé de préparer le rapport à soumettre à la session plénière de la CEA.

II. Discussion générale sur des questions de commerce et de politique commerciale

9. La discussion générale a été ouverte par M. Stein Rossen, représentant du Secrétaire exécutif de la CEA, dont la déclaration figure à l'Annexe V.

10. Le Comité a souligné que la structure des échanges commerciaux de la plupart des pays africains était héritée de l'époque coloniale et qu'une optique nouvelle et radicale était nécessaire pour favoriser les échanges intra-africains et pour diminuer la dépendance des économies africaines à l'égard des marchés extérieurs. Quelques délégations ont signalé que la Commission économique pour l'Afrique pourrait remplir un rôle important dans cette évolution.

11. On a souligné que les pays africains pourraient tirer un profit considérable en multilatéralisant leur commerce extérieur dans le cadre du GATT. On a d'autre part fait remarquer que des accords commerciaux régionaux pourraient offrir certains avantages s'ils n'étaient pas appliqués aux dépens de pays tiers. Certains délégués ont estimé, toutefois, que l'association de divers pays d'Afrique à des organismes extra-africains pourrait freiner le développement des échanges intra-africains par la mise en vigueur de droits de douane discriminatoires sur les marchandises africaines.

12. On a noté que les termes de l'échange des pays africains se détérioraient depuis quelques années, car les cours des produits d'exportation traditionnels de ces pays ont baissé tandis que ceux des produits manufacturés qu'ils doivent importer ont monté. Les représentants ont été d'avis, en général, que pour neutraliser cette évolution défavorable, il fallait adopter une politique de diversification des économies nationales, par l'industrialisation surtout. Un résultat positif pourrait cependant être aussi obtenu par une diversification géographique des échanges du continent.

13. On a étudié le problème de la sélection des marchandises exportées dont la demande est relativement élastique. On a noté que l'élasticité de la demande des produits primaires traditionnellement exportés par les pays africains était faible. De plus, les barrières élevées contre les produits manufacturés et primaires, en ce qui concerne les droits de douane, sont de nature à aggraver ce problème. Par conséquent, les pays africains doivent donner la priorité à la production de marchandises pour lesquelles l'élasticité de la demande est grande et dont l'entrée dans les pays importateurs n'est pas soumise à des mesures restrictives sévères. Par ailleurs, on a souligné que l'argument, selon lequel les importations de marchandises, dites à prix très bas, désorganisent le marché, n'était qu'un prétexte pour protéger certaines industries peu rentables dans les pays très industrialisés.

14. Il a été jugé souhaitable que, dans la mesure du possible, les pays africains s'efforcent de transformer eux-mêmes une plus grande quantité des produits qu'ils exportent traditionnellement, avant de les diriger sur les marchés internationaux. Cependant, une telle action ne peut être entreprise qu'à deux conditions. En premier lieu, il faut que les recettes accrues en monnaies étrangères, obtenues par la vente des nouveaux produits, procurent les devises nécessaires aux investissements dans les nouvelles usines de transformation. En second lieu, le pays intéressé doit faire en sorte que ses marchandises plus élaborées ne lui fassent pas perdre les marchés où il écoule ses produits d'exportation traditionnels.

15. Certains représentants ont émis l'opinion qu'on risquait d'assister, dans l'avenir, à un renforcement de la concurrence des produits de remplacement. A cet égard, il serait de l'intérêt des pays en voie de développement qui exportent des matières premières naturelles d'élaborer, en accord avec les pays industriels, des garanties telles que la concurrence ne soit pas faussée par l'adoption de tarifs ou d'autres mesures commerciales en faveur de ces produits de remplacement.

III. Relations commerciales des pays africains avec les autres continents

16. Le Comité a constaté que les divers points en suspens dans les relations entre la Communauté économique européenne et les pays africains faisaient encore l'objet de négociations de sorte qu'ils ne sauraient se prêter facilement à des délibérations en son sein. Certains participants ont estimé toutefois qu'il était, malgré tout, possible d'examiner les principes généraux.

17. Plusieurs orateurs ont souligné que l'association de divers pays d'Afrique à la Communauté économique européenne aboutirait, à la longue, à un détournement de trafic en faveur de ces pays. Il y a là un sujet de graves préoccupations pour les pays non-associés du fait que l'Europe occidentale est le principal débouché de leurs exportations. Les représentants de ces pays ont fait valoir qu'ils avaient droit à une part égale et proportionnelle du marché grandissant de l'Europe occidentale. L'espoir a été exprimé que des moyens de sauvegarder les intérêts des pays non-associés pourraient être trouvés dans le cadre des Nations Unies.

18. Certains représentants ont exprimé l'opinion que le Marché commun européen avait pour effet non pas de détourner les échanges mais plutôt de créer des courants nouveaux. Comme l'issue des négociations en cours est encore inconnue, il n'est pas possible de dégager des conclusions précises quant à leurs effets futurs. Jusqu'ici, les échanges de la Communauté avec les pays tiers en général et les pays africains non-associés en particulier n'ont pas souffert de l'application partielle du Traité de Rome.

19. Le Comité a examiné également les incidences de la Communauté sur les échanges intra-africains. L'opinion a été exprimée que les dispositions du Traité de Rome créeraient des obstacles au développement de ces échanges. Le Comité a noté, toutefois, qu'en réponse à des questions de quelques représentants, l'envoyé de la Communauté a indiqué qu'aux termes de la présente convention, les pays associés ont conservé leur autonomie en matière de tarifs douaniers. Il est donc manifeste qu'actuellement ces pays peuvent conclure des accords commerciaux et tarifaires avec les pays africains non-associés, alors même que ces accords créeraient une discrimination à l'égard des Six. Par ailleurs, les pays associés ont contracté l'obligation de ne pas faire de discrimination entre les membres de la Communauté. Le Comité a noté également que la Communauté était prête à engager des négociations bilatérales avec les pays tiers qui estiment que leur commerce extérieur souffre de la mise en oeuvre du Traité de Rome.

20. Plusieurs représentants ont exprimé l'avis que les discriminations devraient être évitées dans les échanges internationaux de produits primaires. L'opinion a été exprimée toutefois que les arrangements préférentiels existants ne pourraient être abandonnés tant que des solutions pratiques de rechange n'auraient pas été trouvées. A cet égard, il a été souligné qu'il importerait de procéder à l'organisation systématique des marchés à l'échelle mondiale. L'attention du Comité a été appelée également sur l'espoir, exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies, que le montant de l'assistance et des capitaux de développement internationaux soit substantiellement accru pour atteindre le plus tôt possible

un centième environ du revenu national global des pays économiquement avancés. Il a été suggéré que ce pourrait être là une partie des solutions de rechange précitées.

21. Le Comité a admis que les problèmes connexes des incidences des groupements régionaux sur les pays sous-développés doivent être étudiés par les organisations internationales. Mention a été faite de l'activité du GATT en ce domaine et de la Déclaration des pays en voie de développement, adoptée récemment au Caire, qui accueille avec satisfaction l'initiative de l'ONU exprimée par la Résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale - "Le commerce international en tant qu'instrument essentiel du développement économique". Le Comité a été d'avis que le Secrétaire exécutif pourrait suivre les travaux des autres organismes internationaux tout en continuant ses propres études sur les problèmes en cause. Il a été suggéré au Secrétaire exécutif d'examiner la possibilité d'instituer un comité spécial en vue de l'étude de ces problèmes.

22. Le Comité a pris note de l'étude du Secrétariat sur le commerce africain avec les économies planifiées. Il a été reconnu que ce commerce pose deux problèmes principaux : le premier est celui du calcul de la valeur en douane des marchandises en provenance des pays planifiés dans le cas des échanges réalisés sous le régime du troc, l'autre est celui de la commercialisation de ces marchandises. Le Comité a signalé que les pays africains pourraient éprouver des difficultés à exécuter les engagements bilatéraux qu'ils ont souscrits à cause des préférences des consommateurs pour les produits jouissant déjà d'un marché établi. Il a été signalé aussi pourtant que les accords commerciaux avec des économies planifiées pourraient remplir un rôle utile en augmentant et en stabilisant les recettes d'exportation des pays africains. Le Comité a conclu que le Secrétariat devra suivre le développement de ce commerce en s'attachant, en particulier, aux expériences acquises par les pays africains.

23. Le Comité a pris note également du document du Secrétariat sur les échanges avec l'Asie. Il a reconnu que ce document n'était qu'une introduction et que des travaux complémentaires étaient souhaitables. Le Secrétaire exécutif a donc été prié de pousser plus avant l'étude de cette question, si possible en collaboration avec la CEAEO.

IV. Commerce intra-africain

24. Le débat général sur le commerce intra-africain a permis de définir un certain nombre de problèmes que les pays africains ont à résoudre. Les interventions de plusieurs délégués ont souligné l'insuffisance des moyens de transport, la faible complémentarité des productions, les barrières créées par les différentes zones monétaires et certains autres arrangements institutionnels et le manque d'information sur les possibilités commerciales.

25. L'insuffisance des moyens de transport oppose manifestement un obstacle grave aux échanges, non seulement entre pays éloignés mais aussi entre pays voisins, même lorsque ceux-ci appartiennent à la même sous-région. De plus, dans de nombreux cas, il n'existe même pas de réseau cohérent de moyens de transport utilisables pour les échanges avec les pays voisins. Comme la pénurie de ressources financières est la raison principale du développement insuffisant des liaisons internationales, l'espoir a été exprimé que la future Banque africaine de développement pourra contribuer en particulier, à la mise en oeuvre d'un vaste programme d'investissement en ce domaine.

26. Il a été souligné que l'existence d'un réseau de moyens de transport relativement cohérent était l'un des principaux facteurs de la réussite du marché commun d'Afrique orientale. Ont été mentionnés également les efforts de l'OAMCE dans ce domaine, qui ont abouti à la création d'une compagnie de navigation aérienne et d'une union postale et des télécommunications. On a indiqué également que la CEA a organisé en 1961 une conférence des transports routiers d'Afrique occidentale en vue de la création d'un réseau interconnecté. Une autre conférence, qui portera sur tous les moyens de transport de l'Afrique de l'est, doit se tenir en novembre de cette année. Ces travaux prendront plus d'extension encore dans le proche avenir et un programme complet sera soumis à la cinquième session qui portera sur le cabotage, les transports aériens et les liaisons transcontinentales.

27. Le Comité a estimé qu'un Comité permanent des transports de la CEA pourrait jouer un rôle très utile en formulant un programme équilibré et coordonné dans ce domaine et il en a recommandé la création à la cinquième session de la Commission.

28. On s'est accordé à reconnaître, qu'à l'heure actuelle, de nombreuses productions africaines sont concurrentes plutôt que complémentaires, ce qui limite les possibilités d'échange. Toutefois, on a estimé que les productions africaines pourront devenir complémentaires dans un avenir assez proche. En effet, on a enregistré une évolution encourageante des échanges entre un certain nombre de pays africains qui n'avaient pas de contacts jusqu'ici, pour ne rien dire du développement rapide du commerce au sein du marché commun d'Afrique orientale. On a aussi fait remarquer que pendant quelques temps les produits africains manufacturés intervenant dans les échanges intra-africains coûteront forcément plus chers que les marchandises importées de pays tiers. De ce fait, les pays importateurs risquent de supporter une lourde charge financière qu'on pourrait alléger par l'octroi, dans les pays producteurs, d'une aide de l'Etat à l'industrie. En tout cas, des sacrifices sont nécessaires de part et d'autre qui profiteront à tous le jour où les nouvelles industries auront démarré.

29. Il a été reconnu que le commerce intra-africain ne pourrait s'intensifier durablement sans un développement industriel coordonné. Le Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif de la CEA a appelé l'attention des participants sur la première session du Comité permanent des ressources naturelles et de l'industrialisation qui doit avoir lieu prochainement et qui sera consacrée à la mise au point d'un programme coordonné d'industrialisation. Ce programme sera mis en oeuvre dans le cadre des sous-régions et on a pensé qu'il serait nécessaire que le Comité permanent du commerce apporte son concours à la préparation des accords commerciaux correspondants.

30. Plusieurs orateurs ont reconnu que les zones monétaires avaient été utiles, dans le passé, au développement des échanges entre les pays africains qui en faisaient partie, mais l'existence de ces zones, sans constituer un obstacle majeur, a entravé les échanges entre pays voisins appartenant à des zones différentes. Il s'ensuivait fréquemment qu'une partie

importante de ce commerce se faisait de façon illégale et que les Etats perdaient des recettes substantielles. De même, certains ont insisté sur la nécessité d'un appareil bancaire adéquat pour soutenir les échanges intra-africains, en particulier pour l'application des accords de clearing.

31. Le représentant du Royaume-Uni a proposé de faire préparer, à l'intention des membres du Comité, un document sur l'importance de la zone sterling pour les échanges intra-africains. Les représentants ont reconnu l'utilité d'un tel document. Le représentant de la France s'est engagé à transmettre à son Gouvernement la demande du Comité tendant à faire préparer, pour lui être soumise, une étude analogue sur la zone franc.

32. Plusieurs orateurs ont souligné que le cadre dans lequel il paraissait que les échanges intra-africains pourraient se développer au mieux était celui de la sous-région, où les problèmes de transport et de communication pourraient être résolus plus facilement. Les participants ont procédé à une analyse détaillée de l'expérience qu'offre l'Union douanière de l'Afrique orientale; bien que les avantages recueillis y soient assez inégalement répartis, cette Union a réussi à créer un marché élargi, à favoriser l'industrialisation et à intensifier les échanges entre les trois pays qui la constituent. Les membres du marché commun de l'Afrique orientale se sont déclarés convaincus de pouvoir surmonter les difficultés actuelles. La possibilité d'une extension progressive des dispositions actuelles à la Somalie et à l'Ethiopie a aussi été évoquée.

33. Certains participants ont, cependant, fait remarquer qu'il pourrait être dangereux d'accorder une importance exagérée aux sous-régions surtout dans le cas des pays occupant une position périphérique dans une sous-région. On a donc proposé que le Secrétariat étudie les échanges intra-africains dans le cadre de l'Afrique tout entière d'une part et dans le cadre des sous-régions d'autre part.

34. Le Comité a examiné deux suggestions du Secrétariat : a) l'organisation de groupes de travail sous-régionaux du commerce des produits du cru qui pourraient s'occuper également des produits fabriqués principalement à partir de matières premières du cru; b) l'organisation de négociations

commerciales entre un grand nombre de pays africains, suivant les méthodes adoptées par l'ECAFE et la CEE. Des propositions concrètes ont été faites pour des pourparlers sur l'animation des échanges en Afrique de l'est, mais la plupart des représentants ont estimé nécessaire que le Secrétariat fasse d'autres études des problèmes et perspectives des échanges intra-africains. Pour la préparation de ces études, il faudra tenir compte de la production actuelle et projetée des marchandises et des marchés actuels et futurs. Les représentants ont été d'accord pour laisser les décisions sur les nouvelles initiatives à prendre pour développer le commerce intra-africain à la discrétion du Secrétaire exécutif, en consultation avec les gouvernements intéressés, lorsqu'une telle consultation sera nécessaire.

35. Plusieurs orateurs ont parlé du problème du commerce de transit, qui revêt une importance particulière pour les pays sans accès à la mer. En cette matière, des efforts spéciaux ont été faits par divers pays africains. Le succès de l'Union douanière de l'Afrique orientale dans le développement du commerce de transit a également été souligné. On a fait savoir au Comité que la CEA organisera en décembre 1962 une réunion d'experts sur le commerce de transit en Afrique de l'ouest.

36. Tous les représentants ont reconnu l'importance de techniques douanières appropriées pour le développement des échanges. Ils ont, par conséquent, estimé que les futures réunions du Comité devaient être suivies par des experts douaniers. Comme il n'est pas toujours possible de comprendre de tels spécialistes dans les délégations, on a demandé au Secrétariat d'obtenir le concours d'experts douaniers lors de conférences.

37. Le Comité a pris note du rapport du Groupe de travail sur l'administration des douanes en Afrique de l'ouest, et du rapport sur les activités en ce domaine dans la même sous-région. Certains représentants ont suggéré qu'il convenait d'entreprendre des travaux similaires dans d'autres parties du continent. L'observateur du Conseil de coopération douanière a déclaré que son organisation était disposée à continuer son aide au Secrétariat et aux administrations douanières nationales.

38. Plusieurs délégués ont suggéré que le Comité fasse sienne la recommandation du Groupe de travail de l'Afrique de l'ouest relative à l'adoption de la Nomenclature de Bruxelles par les pays africains qui utilisent un système différent. On a souligné que les négociations commerciales s'en trouveront facilitées et que certains pays ont déjà pris des dispositions en vue de modifier leur nomenclature douanière. Le Comité est convenu d'appeler l'attention des gouvernements sur cette question importante.

V. Développement du commerce

39. Les représentants ont été d'accord pour estimer que les pays africains devraient utiliser au maximum les différents moyens propres à animer les échanges, tels que le commerce d'Etat, les conventions commerciales et accords de paiements à long terme, les missions commerciales, les centres commerciaux, les sociétés multinationales, les foires et les expositions.

40. Le Comité a noté que le commerce d'Etat, qu'il soit fait par l'Etat directement ou par des organismes autonomes comme les offices de commercialisation, remplit un rôle important dans un grand nombre de pays africains et s'est révélé efficace pour animer le commerce d'exportation. Quant au commerce d'importation, on a suggéré que les entreprises d'Etat pourraient remplir une fonction utile par la limitation des marges bénéficiaires.

41. Les accords commerciaux et les accords de paiement à long terme ont également joué un rôle utile mais on a observé que les parties à des accords de ce genre doivent prendre un certain nombre de mesures techniques pour en assurer la mise en oeuvre. Le Comité a estimé que le commerce d'Etat et les accords commerciaux à long terme devront faire l'objet d'études complémentaires de la part du Secrétariat d'après les renseignements et les analyses critiques fournis par les gouvernements qui ont acquis une certaine expérience en ce domaine.

42. Il serait possible de faciliter dans une mesure notable l'ouverture de nouveaux marchés en Afrique et hors d'Afrique grâce à des missions commerciales et à des missions de bonne volonté qui ouvriraient la voie à des accords commerciaux. Ces missions pourraient être suivies, éventuellement,

pour assurer le maintien des contacts, d'institutions plus durables, telles que des représentations commerciales et des centres commerciaux.

43. Le Comité dans son ensemble a admis que la participation aux foires et expositions internationales représentait l'un des moyens les plus efficaces de trouver de nouveaux débouchés pour les produits d'exportation des divers pays. Plusieurs délégations ont fait savoir au Comité que des foires commerciales sont organisées dans leurs pays. Les pays d'Afrique désirant participer à ces foires recevront toute l'aide possible de la part des pays qui les organisent. Le Comité a noté toutefois, que les foires organisées jusqu'ici en Afrique ont été peu nombreuses. La suggestion selon laquelle les foires et expositions pourraient également servir à attirer les investissements étrangers a suscité un certain intérêt. Plusieurs délégations ont exprimé le désir d'être tenues au courant des résultats de l'organisation des foires en Afrique.

44. Le Comité s'est occupé des aspects techniques de l'organisation des foires internationales, tels qu'ils sont décrits dans le document d'information présenté par la Chambre de commerce internationale (E/CN.14/STC/11). Plusieurs représentants ont fait leurs recommandations figurant dans ce document, qu'ils soumettront à leurs gouvernements respectifs pour approbation. Le Comité a pris acte également des problèmes douaniers, qui découlent de l'organisation des foires internationales, tels que l'observateur du Conseil de coopération douanière les a mentionnés dans son intervention.

45. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les crédits dont les pays disposent sont insuffisants pour leur permettre de participer à toutes les foires internationales qui pourraient les intéresser. A ce propos, on a avancé que de nombreuses solutions collectives pourraient être envisagées pour régler ce problème. En mettant leurs ressources en commun, les pays d'Afrique pourraient profiter plus complètement des occasions que les diverses foires internationales leur offrent de mieux faire connaître les produits africains.

46. Le Comité a examiné la possibilité de mettre en oeuvre des mesures collectives en vue de l'organisation de foires en Afrique. Il a estimé qu'il conviendrait d'attribuer à ce sujet une toute première place dans l'ordre des priorités. En conséquence, il a recommandé à l'unanimité que le Secrétariat étudie les problèmes de l'organisation d'une foire commerciale africaine, et aussi qu'un groupe d'experts soit créé pour apporter son concours au Secrétariat. Les divers experts participeraient aux travaux du Groupe à-qualité et non pas en tant que ressortissants de pays membres du Comité permanent du commerce. Enfin, le Comité a pris acte de la proposition de la délégation de la RAU à l'effet de choisir le Caire comme siège de la première foire commerciale africaine.

47. On a généralement admis la nécessité de disposer d'informations précises et à jour sur les questions d'échanges commerciaux pour mener une politique efficace dans ce domaine. A cet égard, le Comité a porté une appréciation favorable sur "L'Aperçu du commerce extérieur" publié par le Secrétariat. Certains représentants ont suggéré que le Secrétariat devrait aussi réunir, dans la mesure du possible, et diffuser des renseignements sur les tendances des marchés mondiaux des différents produits.

48. Le Comité a reconnu que les gouvernements africains devraient tenir le Secrétariat régulièrement informé des faits nouveaux importants concernant leur commerce extérieur, tels que : conclusions d'accords de commerce et de paiements, modifications des tarifs douaniers et des contingents, réglementation des changes et création d'organismes commerciaux d'Etat. Ces renseignements seraient publiés dans "L'Aperçu du commerce extérieur", et, par ce moyen, portés à la connaissance de tous les pays africains. Le Secrétaire exécutif a été prié de prendre contact avec les gouvernements africains pour établir dans la pratique les modalités d'application de cette décision, compte tenu des structures et procédures administratives particulières de chaque pays.

49. On a fait observer que ces dispositions ne permettraient pas d'obtenir des données à jour sur les marchés des produits de base et les conditions de commerce international. Le Secrétariat pourrait faire oeuvre utile dans ce domaine en aidant les pays africains à établir ou améliorer des services d'information nationaux spécialisés dans l'étude des problèmes

propres à chaque pays. Le Secrétaire exécutif a donc été prié de distribuer un questionnaire ^{1/} destiné à recueillir des renseignements sur les services d'information économique déjà existants dans les pays africains. Le Secrétariat commencera par fournir aux gouvernements des listes de publications et des documents sur les questions commerciales susceptibles de les intéresser.

50. Le Comité a pris note du document d'information du GATT sur les cours de formation en politique commerciale et a félicité cette organisation de la tâche utile qu'elle poursuit dans ce domaine.

51. Les participants ont examiné trois catégories de cours de formation :
i) les cours de politique commerciale tels qu'ils sont organisés par le GATT;
ii) la formation en cours d'emploi dispensée par la Section du commerce extérieur de la Commission économique pour l'Afrique; iii) les cours destinés aux petits négociants, qui seront organisés dans l'avenir sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique. Le Secrétariat a été prié d'étudier la possibilité de préparer des cours de formation des catégories ii) et iii).

VI. Problèmes des produits de base

52. Pour son examen des problèmes de la stabilisation des produits, le Comité était saisi du rapport de la réunion africaine sur la stabilisation des produits de base (E/CN.14/STC/9) organisée en application de la Résolution 25 (III) et réunie sous les auspices du Comité permanent du commerce. L'attention des représentants a été appelée sur la principale conclusion du rapport, à savoir que les problèmes des pays africains doivent être étudiés sur le plan mondial. Le Comité a pris acte également des travaux poursuivis sous les auspices des Nations Unies pour fournir des moyens additionnels de financement compensatoires des fluctuations des recettes d'exportation des pays moins développés. Enfin, son attention a été appelée sur la Déclaration du Caire

^{1/} Voir document E/CN.14/STC/10

par laquelle les pays en voie de développement demandent instamment que des mesures soient prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en vue de stabiliser les marchés internationaux de produits primaires aussi bien dans l'immédiat qu'à lointain échéance.

53. Les représentants ont reconnu qu'il était essentiel d'arrêter la baisse des produits primaires en raison, en particulier, du rôle important des exportations de ces produits pour le développement économique. Ils ont été d'avis que le problème de la stabilisation intéresse à la fois les prix et les revenus réels. Certains représentants ont souligné qu'il conviendrait de s'occuper également du niveau des prix des produits, lequel, en même temps que les prix des produits manufacturés, détermine les termes de l'échange des pays en voie de développement. De plus, on a fait valoir qu'il fallait examiner les problèmes des produits de base en liaison avec d'autres grands problèmes touchant la croissance économique des pays en voie de développement, et que, pour déterminer le niveau des prix des produits, il faudrait tenir dûment compte des besoins à long terme de diversification et d'industrialisation. Les participants ont admis qu'il y aurait utilité à distinguer entre les fluctuations à court terme du prix des produits et les problèmes à long terme relatifs à l'équilibre entre l'offre et la demande des produits primaires. Ces derniers sont, à leur tour, liés aux modifications structurelles qui accompagnent la croissance économique.

54. Les participants ont admis que l'élimination progressive des droits de douane et des autres obstacles que les pays consommateurs opposent aux importations de produits primaires pourraient apporter une contribution marquée à l'expansion des échanges commerciaux entre pays développés et pays moins développés. A cet égard, il a été signalé que, reposant sur le principe de la réciprocité, les dispositions du GATT ne sont pas propices à des solutions pratiques de ce problème. On a émis l'opinion que les pays africains admis au GATT devraient solliciter une modification de ces dispositions.

55. L'observateur de l'OAMCE a appelé l'attention du Comité sur les études entreprises par son organisation en vue de la création d'une "Caisse de stabilisation" qui complètera l'activité des organismes similaires agissant au niveau national. Une invitation à participer à ces travaux de caractère purement technique a été adressée à tous les pays africains.

56. Le Comité a constaté que les problèmes des produits de base étaient extrêmement techniques et demandaient à être examinés en détail par des organismes créés spécialement pour procéder à des études approfondies et à des consultations. Mention a été faite du Groupe d'experts réuni sous les auspices des Nations Unies et de l'Activité de la FAO et du GATT. Le Comité a chargé le Secrétaire exécutif de tenir les organismes intéressés informés des avis exprimés à sa première session et de garder avec eux un contact étroit en vue de faire rapport à la prochaine session sur les faits nouveaux marquants en matière de stabilisation des produits de base.

VII. Date et lieu de la prochaine session

57. Le Comité a décidé d'ouvrir sa prochaine session à une date comprise entre le 15 novembre et le 15 décembre 1963 et il a suggéré qu'elle ait lieu à Niamey (Niger). Le Secrétaire exécutif a été prié de solliciter l'agrément du Gouvernement du Niger.

VIII. Recommandations concernant les travaux futurs

I. Le Comité a admis que les problèmes connexes des incidences des groupements régionaux sur les pays sous-développés doivent être étudiés par les organisations internationales. Le Comité a été d'avis que le Secrétaire exécutif pourrait suivre les travaux des autres organismes internationaux tout en continuant ses propres études sur les problèmes en cause. Il a été suggéré au Secrétaire exécutif d'examiner la possibilité d'instituer un comité spécial pour l'étude de ces problèmes.

II. Le Comité a conclu que le Secrétariat devra suivre le développement du commerce avec les économies planifiées en s'attachant, en particulier, aux expériences acquises par les pays africains.

III. Le Secrétaire exécutif a été prié de pousser plus avant l'étude du commerce avec l'Asie, si possible en collaboration avec la CEAEO.

IV. Le Comité a estimé qu'un Comité permanent des transports de la CEA pourrait jouer un rôle très utile en formulant un programme équilibré et coordonné dans les domaines des transports et des communications, compte dûment tenu des efforts accomplis par les pays africains, et il en a recommandé la création à la cinquième session de la Commission.

V. Le représentant du Royaume-Uni a proposé de faire préparer, à l'intention des membres du Comité, un document sur l'importance de la zone sterling pour les échanges intra-africains. Le représentant de la France a promis de transmettre à son Gouvernement la demande du Comité tendant à faire préparer, pour lui être soumise, une étude analogue sur la zone franc.

VI. On a proposé que le Secrétariat étudie les échanges intra-africains dans le cadre de l'Afrique tout entière d'une part et dans le cadre des sous-régions d'autre part. Pour la préparation de ces études, il faudra tenir compte de la production actuelle et projetée des marchandises et des marchés actuels et futurs. Les représentants ont été d'accord pour laisser les décisions sur les nouvelles initiatives à prendre pour développer le

commerce intra-africain à la discrétion du Secrétaire exécutif, en consultation avec les gouvernements intéressés, lorsqu'une telle consultation sera nécessaire.

VII. Le Comité a demandé au Secrétariat d'obtenir le concours d'experts douaniers lors de ses sessions à venir.

VIII. Le Comité a estimé que le commerce d'Etat, ainsi que les accords commerciaux à long terme, devront faire l'objet d'études complémentaires de la part du Secrétariat d'après les renseignements et les analyses critiques fournis par les gouvernements qui ont acquis une certaine expérience en ce domaine.

IX. Il a été généralement reconnu que la participation aux foires et expositions est, pour un pays, l'un des moyens les plus efficaces de trouver de nouveaux débouchés pour ses produits d'exportation. Le Comité a recommandé à l'unanimité que le Secrétariat étudie les problèmes de l'organisation d'une foire commerciale africaine et aussi qu'un groupe d'experts soit créé pour apporter son concours au Secrétariat. Les divers experts participeraient aux travaux du Groupe *ès-qualité* et non pas en tant que ressortissants de pays membres du Comité permanent du commerce. Plusieurs délégations ont exprimé le vœu d'être tenues informées des résultats de l'organisation des foires en Afrique.

X. Le Comité a reconnu que les gouvernements africains devraient tenir le Secrétariat régulièrement informé des faits nouveaux importants concernant leur commerce extérieur, tels que : conclusions d'accords de commerce et de paiements, modifications des tarifs douaniers et des contingents, réglementation des changes et création d'organismes commerciaux d'Etat. Ces renseignements seraient publiés dans "l'Aperçu du commerce extérieur", et, par ce moyen, portés à la connaissance de tous les pays africains. Le Secrétaire exécutif a été prié de prendre contact avec les gouvernements africains pour établir dans la pratique les modalités d'application de cette décision, compte tenu des structures et procédures administratives particulières de chaque pays. Il a été suggéré que le Secrétariat devrait, aussi,

dans la mesure du possible, réunir et diffuser des renseignements sur les tendances des marchés mondiaux des différents produits.

XI. Le Secrétaire exécutif a été prié de distribuer un questionnaire destiné à recueillir des renseignements sur les services d'information commerciale déjà existants dans les pays africains. Le Secrétariat commencera par fournir aux gouvernements des listes de publications et des documents sur les questions commerciales susceptibles de les intéresser.

XII. Le Secrétariat a été prié d'envisager la possibilité d'organiser des stages de formation en cours d'emploi à la Section du Commerce extérieur de la CEA et des cours de formation destinés aux petits négociants.

XIII. Le Comité a constaté que les problèmes des produits de base étaient extrêmement techniques et demandaient à être examinés en détail par des organismes créés spécialement pour procéder à des études approfondies et à des consultations. Le Secrétaire exécutif a été chargé de tenir les organismes intéressés informés des avis exprimés à sa première session et de garder avec eux un contact étroit en vue de faire rapport à la prochaine session sur les faits nouveaux marquants en matière de stabilisation des produits de base.

XIV. Le Comité a décidé d'ouvrir sa prochaine session à une date comprise entre le 15 novembre et le 15 décembre 1963 et il a suggéré qu'elle ait lieu à Niamey (Niger). Le Secrétaire exécutif a été prié de solliciter l'agrément du Gouvernement du Niger.

ANNEXE I

CREATION D'UN COMITE PERMANENT DU COMMERCE AFRICAIN

Résolution 28 (III) adoptée par la Commission à sa 48ème
séance plénière le 15 février 1961

La Commission économique pour l'Afrique,

Ayant examiné le rapport concernant les incidences des groupements économiques européens sur le commerce et le développement africains (E/CN.14/72) et le rapport du Comité spécial (E/CN.14/100),

Considérant la note E/CN.14/100/Add.1 du Secrétaire exécutif de la Commission,

Reconnaissant qu'il importe de stimuler les courants commerciaux et industriels entre tous les pays africains, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre d'une organisation rationnelle du commerce intra-africain,

Notant les efforts accomplis dans ce sens par un certain-nombre de pays africains,

Considérant que l'association de certains pays d'Afrique à des groupements économiques extérieurs pose des problèmes particulièrement délicats pour le commerce intra-régional en Afrique,

Vu le paragraphe 1 a) du mandat de la Commission et l'Article 19 de son règlement intérieur,

1. Décide de créer, au sein de la Commission, un Comité permanent du commerce, qui sera autorisé à siéger en dehors des sessions de la Commission;
2. Prie le Secrétaire exécutif d'assurer, en collaboration et en accord avec les pays membres et membres associés de la Commission la constitution d'un tel Comité et l'organisation de ses travaux;
3. Prie le Secrétaire exécutif de réunir en 1961, ou peu après, un Comité spécial du commerce pour l'Afrique, composé de représentants des membres et membres associés de la région africaine et chargé d'évaluer de façon réaliste les perspectives du commerce et du

développement en Afrique et d'étudier les mesures d'ordre commercial et autre qui pourraient être avantageuses pour l'ensemble des pays de la région, et de faire rapport à la Commission à ce sujet.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE
PERMANENT DU COMMERCE

1. Discours d'ouverture.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Discussion générale sur des questions de commerce et de politique commerciale
5. Relations commerciales des pays africains avec les autres continents:
 - a) Incidences des groupements économiques de l'Europe occidentale sur les économies africaines.
 - b) Commerce avec les pays à économie planifiée.
 - c) Commerce avec l'Asie.
6. Commerce intra-africains:
 - a) Echanges à l'intérieur des sous-régions, de produits d'origine locale.
 - b) Groupe de travail des douanes d'Afrique occidentale.
 - c) Politiques fiscales; leurs incidences sur les échanges à l'intérieur des sous-régions.
7. Développement du commerce:
 - a) Le commerce d'Etat.
 - b) Accords commerciaux à long terme.
 - c) Foires et expositions.
 - d) Informations commerciales.
 - e) Cours de formation sur le développement du commerce.
8. Stabilisation des prix des produits de base.
9. Date et lieu de la prochaine conférence.
10. Rapport à la cinquième session de la Commission.

ANNEXE III

Discours de S.E. Endalkachew Makonnen,
Ministre du commerce et de l'industrie
du Gouvernement Impérial éthiopien

Monsieur le Secrétaire exécutif, p.i.,
Messieurs les Représentants,

C'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir cette première session du Comité permanent du commerce et de vous souhaiter à tous la bienvenue dans la capitale de l'Ethiopie.

En vous accueillant dans cette Maison de l'Afrique, je veux exprimer l'espoir que votre séjour parmi nous sera agréable et fructueux.

Je peux vous assurer que je viens à votre réunion avec des dispositions d'esprit sérieuses et réfléchies - d'autant plus que j'ai été récemment au Caire où j'avais l'honneur de représenter mon pays à la Conférence sur les problèmes du développement économique.

Je vois, par votre ordre du jour provisoire, que vous avez examiné aussi quelques unes des grandes questions de relations économiques qui ont fait l'objet de nos débats au Caire et j'espère que vous pousserez plus avant et que vous renforcerez les conclusions qui se sont dégagées à cette réunion précédente.

La déclaration des pays en voie de développement rédigée à cette réunion est un document qui mérite de votre part une étude et un examen minutieux.

Vous constaterez qu'il s'agit d'une déclaration sérieuse et mûrement réfléchie contenant une mine de renseignements utiles sur les expériences de trente-six pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique latine.

Au surplus, c'est un exposé clair et précis de politique économique qui donne une expression unanime aux préoccupations et aux aspirations économiques des pays en voie de développement du monde entier.

Ces mêmes préoccupations ont fait également l'objet de débats dans cette Maison de l'Afrique, à la quatrième session annuelle de la Commission économique pour l'Afrique.

En fait, c'est à la fin de ce débat que la Commission a résolu de créer le Comité permanent qui vous réunit aujourd'hui.

J'avais eu le privilège de prendre part à ces débats et je me rappelle clairement le sérieux avec lequel le vaste problème de l'avenir économique de l'Afrique y avait été abordé.

Ces débats, qui ont eu lieu à l'occasion de la quatrième session annuelle, ont contribué à montrer d'une indiscutable manière que même si, sur des questions particulières de politique économique les pays ont des positions et des points de vue différents, ils sont néanmoins tous d'avis que la situation économique mondiale d'aujourd'hui demande à être surveillée et suivie d'un esprit alerte et attentif. Si je voulais chercher à résumer les tendances économiques du monde, telles qu'elles affectent le continent africain, je dirais que ces tendances se classent sous deux rubriques.

D'abord, la tendance aux groupements économiques et à la création de marchés fermés.

C'est là évidemment une tendance qui peut contrarier et gêner le développement économique des pays en voie de développement..

Il est de l'intérêt de ces pays de disposer de marchés libres et sans entraves soit pour l'exportation de leurs produits primaires, soit pour l'importation des biens d'équipement si essentiels à leur développement économique et à l'existence de leur population.

C'est en raison de cette préoccupation qu'il nous faut suivre de très près le déroulement des opérations de création de marchés communs en Europe ou ailleurs.

Cette préoccupation qui est nôtre ne doit pas être tenue pour une opposition ou une objection au principe des unions économiques ou des échanges régionaux. Nous savons parfaitement que l'on peut tirer de grands avantages de l'association régionale, commerciale et économique.

Mais ce à quoi nous nous opposons ce sont les arrangements qui établissent une discrimination à l'égard des tierces parties et qui dressent des barrières sur la voie du libre échange entre tous les pays et toutes les régions.

Il s'agit là d'une tendance dangereuse dont nous devons nous efforcer d'éviter la formation.

La deuxième tendance, qui aggrave la première, est le dangereux mouvement de baisse des prix des produits primaires.

Les pays en voie de développement ne peuvent se procurer les biens d'équipement et les services qualifiés indispensables à leurs programmes de développement que dans la mesure où ils peuvent vendre leurs produits primaires et obtenir ainsi les devises qui leur sont nécessaires précisément pour s'assurer ces biens et ces services essentiels. Si le prix de leurs produits baisse, leur pouvoir d'achat diminue, et leurs programmes de développement s'en trouvent inévitablement compromis.

Pour augmenter encore la gravité de cette situation, les prix des produits industriels montent, ce qui contribue à amenuiser encore davantage les recettes d'exportation des pays de production primaire.

Pour les pays en voie de développement, cette hausse des prix des importations et cette baisse du prix des exportations c'est comme s'ils recevaient simultanément deux volées de coups de bâton.

C'est pourquoi il importe que le Comité permanent accorde une attention minutieuse à la question urgente de la stabilisation des marchés des produits primaires, en tenant compte de la tendance à la hausse des prix des articles manufacturés.

Un autre sujet important mérite que vous lui réserviez une particulière attention, celui du commerce intra-africain.

Dans le passé, l'orientation économique de tous les pays africains était, en gros, la même.

Le continent africain était une source des matières pour la puissance industrielle de l'Europe.

Le commerce que les pays d'Afrique pratiquaient entre eux était insignifiant, car ils n'avaient pas grand'chose à échanger, ce "pas grand'chose" étant d'ailleurs fréquemment exporté hors d'Afrique.

Il est évident que cette situation ne saurait se perpétuer. Des pays indépendants d'Afrique peuvent prétendre se suffire à eux-mêmes à certains égards; d'autres peuvent prétendre à une spécialisation dans un domaine ou dans un autre, d'autres enfin peuvent avoir le désir de diversifier leur économie.

Tous ces objectifs peuvent être atteints si les efforts déployés se fondent sur des bases économiques solides. Un pays ne saurait se spécialiser ni diversifier son économie, uniquement par goût de la spécialisation ou de la diversification. Les mesures à prendre devront s'inspirer de principes valables et reposer sur des bases économiques rationnelles.

Je suis convaincu que si l'on élabore soigneusement de telles politiques commerciales et économiques et si on les suit méticuleusement, on pourra aboutir à une expansion du commerce intra-africain pour le plus grand avantage de tous.

Il est donc extrêmement important que vous vous attachiez à étudier les moyens de susciter, dans les meilleures conditions possibles, une expansion du commerce, entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde.

J'ai signalé quelques-uns des problèmes que vous tiendrez, j'en suis sûr, à examiner de manière plus détaillée au cours des jours et des semaines qui viennent.

Votre objectif principal devrait être d'établir une série de recommandations et de propositions tendant à aider vos gouvernements respectifs dans l'élaboration et l'application de politiques commerciales propres à favoriser les intérêts économiques de chacun et de tous.

Le commerce occupe dans la vie internationale de tous les jours une place aussi essentielle que le pain et l'eau dans notre vie à tous.

Nous vivons dans un monde interdépendant aux possibilités immenses mais où les contrastes entre la richesse et la pauvreté, entre l'abondance et la faim, sont très fortement marqués.

L'Afrique, notre continent, se trouve dans une situation analogue, étant à la fois riche et pauvre, pauvre parce que, dans le passé, elle a manqué des moyens et des aptitudes qui lui eussent permis de mobiliser et de mettre en valeur l'immense potentiel de ses ressources naturelles.

Le salut économique de notre continent dépend des études du genre de celles que vous allez entreprendre; c'est pour cette raison que, tous, nous suivrons vos travaux avec le plus vif intérêt, en souhaitant que le succès les récompense.

Je vous remercie.

ANNEXE IV

Discours de bienvenue de M. A.F. Ewing,
Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif
à la Commission économique pour l'Afrique

Excellence, Messieurs les Représentants, Mesdames et Messieurs,

Au nom de M. Robert Gardiner, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, j'ai l'honneur de souhaiter à tous les représentants et observateurs la bienvenue à cette session du Comité permanent du commerce. Le Secrétaire exécutif, toujours retenu au Congo par les devoirs de sa charge, regrette de ne pouvoir assister à l'ouverture de cette conférence. Tous, et ce sentiment n'est pas le moins vif au Secrétariat, nous sommes impatients de revoir M. Gardiner dans cette Maison de l'Afrique. Cependant, nous savons aussi à quelle tâche primordiale il se consacre, une tâche dont l'heureuse issue est cruciale non seulement pour l'Afrique mais pour les Nations Unies dans leur ensemble. Qu'il me soit permis de mettre à profit la présente occasion pour souhaiter tout particulièrement la bienvenue à l'observateur de l'Organisation de coopération économique des Etats africains et malgache. Cette conférence est la première à laquelle nous avons le plaisir d'accueillir cette organisation qui s'est vue conférer le statut d'observateur à la dernière session de la Commission.

Le Secrétaire exécutif m'a également chargé de remercier chaleureusement de sa part le Gouvernement impérial éthiopien pour son hospitalité et le concours efficace qu'il a apporté en prenant les dispositions nécessaires en vue de la présente réunion.

J'ai aussi le privilège de remercier Son Excellence le Ministre du commerce et de l'industrie pour son allocution de bienvenue. Votre présence, Monsieur le Ministre, témoigne éloquemment de l'importance que votre Gouvernement attache à cette réunion.

Qu'il me soit permis d'exprimer un certain regret en constatant que les membres et membres associés de la Commission n'ont pu assister plus nombreux à cette conférence. Ce fait même est pourtant un indice

de l'activité déployée, en Afrique et au dehors, pour forger l'avenir du continent. La plupart des gouvernements non représentés se sont trouvés empêchés du fait que leurs experts en questions commerciales prennent part à d'autres négociations, des négociations liées de près à plusieurs des sujets que nous allons étudier ici.

Le Comité permanent est plus qu'une session convoquée chaque année ou tous les deux ans, il est composé de membres qui peuvent se tenir en contact permanent, entre eux et le Secrétariat, par le moyen de groupes de travail, d'échanges de correspondance et des déplacements. Il convient donc que dans chaque pays, les activités du Comité soient du ressort d'une seule personne ou d'un seul groupe de personnes pendant une période prolongée. Cette continuité est indispensable et il conviendrait aussi qu'elle se reflète dans le choix des représentants qui assistent aux réunions. Enfin, la nature permanente du Comité et la continuité attachée à la qualité de membre permettent aux fonctionnaires qui traitent de problèmes analogues dans les divers pays de nouer d'étroits contacts personnels et des relations de travail. Ce sont là les raisons du succès des Comités permanents à la Commission économique pour l'Europe, par exemple.

Le Comité permanent du commerce tient maintenant sa première réunion. La décision de le créer a été prise à la troisième session de la Commission, en 1961, pour répondre à la demande d'un comité ad hoc de représentants des gouvernements chargés d'étudier l'incidence des groupements économiques de l'Europe occidentale sur les économies africaines.

Le Comité permanent du commerce est un des trois comités permanents de la Commission économique pour l'Afrique. Les autres sont le Comité permanent des ressources naturelles et de l'industrialisation et la Conférence des statisticiens africains. Cette organisation fondée sur des comités permanents hautement techniques et groupant tous les Etats membres et membres associés s'est révélée des plus précieuses dans d'autres commissions régionales. La Commission économique pour l'Afrique n'a pas encore une grande expérience dans ce domaine mais on peut affirmer

en toute sécurité que les résultats de la Conférence des statisticiens africains, le seul comité permanent existant depuis quelque temps déjà, sont prometteurs. Toutes les autres Commissions économiques régionales ont des comités permanents du commerce. Les programmes varient naturellement d'une Commission à l'autre puisqu'elles sont conçues pour traiter les problèmes propres à leur région mais toutes se sont révélées des instruments utiles pour la mise en oeuvre des politiques des Etats membres. Dans le cadre des plans d'action des commissions, les comités permanents constituent un instrument grâce auquel les pays membres peuvent, en commun, élaborer des programmes plus détaillés et prendre des mesures pratiques. En encourageant et en facilitant l'action inter-gouvernementale et l'échange continu d'expériences sur des problèmes d'intérêt commun, les comités ont rendu des services de plus en plus appréciés. Je crois qu'il convient d'examiner brièvement certains des aspects typiques des Comités du commerce des autres commissions régionales.

Le Comité du commerce extérieur de la Commission économique pour l'Europe est le seul organe inter-gouvernemental dans lequel les problèmes commerciaux peuvent être examinés sur une base pan-européenne. Les circonstances spéciales qui existaient en Europe après la seconde guerre mondiale ont naturellement beaucoup influé sur les problèmes soumis à l'examen du Comité et sur les méthodes de travail de cet organe. Il est une caractéristique des travaux du Comité européen qui vaudrait la peine d'être examinée également par notre Comité et que vous pourriez désirer adapter aux conditions particulières de l'Afrique, je veux parler des négociations commerciales tant multilatérales que bilatérales qui sont organisées sous ses auspices; les premières ont trait aux problèmes structurels et techniques des échanges est-ouest, les autres s'ajoutent aux négociations commerciales ordinaires.

Le Comité du commerce extérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a également organisé des échanges de vue sur l'animation des échanges intra-régionaux et, en outre, a réuni des cycles d'étude régionaux sur le développement du commerce. Tenant compte des besoins particuliers de la région, ce Comité a estimé qu'il était nécessaire de faire des études de marché pour certaines marchandises.

La réalisation la plus importante du Comité du commerce extérieur de la Commission économique pour l'Amérique latine est l'oeuvre accomplie en matière d'échanges entre les pays de l'Amérique latine. Cette branche de ses activités est apparue si importante que le Comité a établi un Groupe de travail spécial sur le commerce régional et de nombreuses études approfondies ont été publiées sur ce sujet, ouvrant la voie vers un marché régional pour l'Amérique latine.

La matière de vos travaux vous sera présentée par mon collègue M. Stein Rossen, Directeur de la Division pour le développement économique et social, qui, à partir de maintenant, représentera le Secrétaire exécutif à vos séances de travail et qui vous présentera en détail, cet après-midi, les points principaux de votre ordre du jour. Je me bornerai donc à faire quelques observations d'ordre général sur les tâches importantes qui vous attendent. Comme je ne suis pas spécialiste du commerce extérieur, je définirai votre tâche par rapport aux objectifs généraux de la Commission économique pour l'Afrique. L'expansion du commerce extérieur et les problèmes de politique commerciale qui s'y rattachent ne constituent pas un objectif en eux-mêmes. Je crois que votre tâche principale est de faire de la politique du commerce extérieur un instrument du développement économique et, plus spécialement, du développement industriel.

Un autre Comité permanent de cette commission, le Comité permanent des ressources naturelles et de l'industrialisation, se réunira en décembre prochain. Les champs d'activité de ces deux comités permanents sont nettement connexes. Ce fait a également été reconnu dans la résolution créant le Comité de l'industrie, dans laquelle ce dernier était prié de coopérer étroitement avec le Comité permanent du commerce en toute matière se rapportant au commerce intra-africain des produits industriels. Il faudra trouver les moyens de coordonner les projets et les programmes du Comité permanent du commerce et du Comité de l'industrie; c'est pourquoi j'aimerais demander aux représentants de ne pas perdre cet objectif de vue tout au long de leurs débats des deux prochaines semaines. De toute évidence, pour obtenir les meilleurs résultats, les programmes de développement

industriel doivent être conçus en fonction des débouchés possibles. C'est un fait bien connu que la plupart des marchés nationaux africains sont trop étroits pour une industrialisation à grande échelle. Une coopération sous-régionale est indispensable, qu'il s'agisse d'élaborer des programmes d'industrialisation ou qu'il s'agisse d'assurer des débouchés suffisants et élargis.

J'exprime ici l'espoir et le vœu que les travaux de cette réunion soient couronnés de succès.

ANNEXE V

ALLOCUTION INTRODUCTIVE DE M. STEIN ROSSEN,
DIRECTEUR DE LA DIVISION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dans son discours d'ouverture, M. Ewing, chargé des fonctions de Secrétaire exécutif, a défini le Comité permanent du commerce comme étant un organe spécialement créé pour accomplir certaines tâches dans des conditions plus favorables que la Commission plénière de la CEA. Dans le cadre général du mandat de la CEA, ces tâches sont les suivantes :

1. Examiner les questions de politique du commerce extérieur en vue d'élaborer, d'après les expériences de tous et dans toute la mesure du possible, une méthode pratique pour aborder les problèmes essentiels des pays africains.
2. Contrôler et coordonner les travaux de ses organes subsidiaires créés conformément à la résolution 28 (III). Le Comité permanent du commerce se réserverait l'examen de tous les rapports et recommandations de ces organes subsidiaires. Ainsi, la Commission, dont la session plénière est déjà surchargée, pourrait se borner à l'étude d'un seul document - le rapport du Comité - et se consacrer aux questions de politique générale.
3. Diriger l'activité du Secrétariat de la CEA dans le domaine du commerce extérieur, et notamment orienter son programme de travail.

Ces tâches revêtent une grande importance, sur le plan concret, si l'on considère les problèmes économiques plus larges qui se posent aux pays moins développés. On a fixé au chiffre, peut-être modeste, de cinq pour cent, le taux annuel d'accroissement du revenu national de ces pays, pendant la décennie du développement des Nations Unies. Pour atteindre cet objectif, les pays intéressés auront à investir des sommes considérables, ce qui implique, toutes choses égales par ailleurs, un taux d'accroissement des importations de dix pour cent par an environ. Il est à peu près certain qu'on ne peut pas s'attendre à une augmentation correspondante des recettes

en devises provenant des exportations traditionnelles vers les pays industrialisés. La réponse à ce dilemme devra donc être cherchée, en principe, dans les quatre directions suivantes :

1. Diversification de la structure des exportations de produits de base vers les marchés traditionnels de l'Europe occidentale et de l'Amérique du nord;
2. diversification géographique des échanges par la recherche de nouveaux débouchés dans les économies planifiées, au Japon et dans certains pays semi-industrialisés;
3. modification de la structure des importations en provenance des pays industrialisés en faisant une place de plus en plus grande à l'outillage et à l'équipement. Ceci implique une intensification des échanges entre les pays moins développés pour assurer un approvisionnement réciproque et suffisant en produits alimentaires, en matières premières, produits semi-finis et produits des industries légères.
4. Effort résolu pour produire une partie de plus en plus grande d'outillage et de matériel d'équipement. Dans les grands pays, comme l'Inde, cet effort peut être entrepris dans le cadre de l'économie nationale. Cependant, dans de nombreuses autres régions moins développées, la faible envergure de l'économie fait qu'il est virtuellement impossible à un pays de se lancer seul dans de telles aventures industrielles. Dans ce cas, il faut faire appel à la coopération internationale, sous une forme ou une autre.

Voilà, dans les grandes lignes, la tâche qui attend un organe directeur du commerce extérieur faisant preuve d'imagination, d'initiative et de compétence technique, au service d'une politique de développement.

Sous bien des aspects, les perspectives à long terme de l'Afrique se présentent sous un jour favorable. La croissance économique continue des pays industrialisés de l'Europe occidentale et d'Amérique du nord, même si le rythme s'en est quelque peu ralenti, contribuera non seulement à élargir les marchés d'exportations des produits primaires mais aussi à

augmenter considérablement la demande d'énergie, celle d'un large éventail de produits semi-finis - engrais et métaux par exemple - et d'une gamme de produits manufacturés pour lesquels les pays où le coût de la main-d'oeuvre est peu élevé, pourront lutter avec succès. L'Afrique pourrait fournir bien des produits dont la demande s'accroît rapidement mais il faut que la politique commerciale de ses clients traditionnels permette cette expansion.

Le développement rapide et continu de l'Union soviétique et des pays les plus industrialisés de l'Europe orientale peut ouvrir des débouchés commerciaux non seulement pour les produits mentionnés ci-dessus, mais aussi pour les grandes denrées alimentaires et, si la politique de ces pays s'oriente vers la consommation, pour le café, le cacao et les fruits tropicaux.

Quant aux produits de remplacement des importations, l'Afrique occupe une position particulière. D'après des calculs approximatifs, plus d'un tiers de la production des biens transportables en Afrique, est exporté et une partie plus grande encore de la consommation est fournie par les importations. Ces proportions sont plus élevées que dans toute autre région sous développée, à l'exception de l'Amérique centrale. Elles traduisent le fait que de vastes secteurs de l'économie travaillent presque uniquement pour l'exportation et que des catégories entières de biens ne sont pas produits sur place.

Le fait que les économies dépendent étroitement du commerce extérieur présente à la fois des avantages et des inconvénients pour le développement. Du côté positif, on peut dire, qu'au moins en principe, il existe un vaste champ d'expansion pour la production **intérieure** de denrées et de produits manufacturés destinés à remplacer les importations et qu'en suivant une politique prudente de restructuration des importations, on pourra accroître notablement les achats d'outillage et de matériel à l'extérieur sans qu'il soit nécessairement besoin d'augmenter les recettes totales en devises. Ces avantages doivent être pesés compte tenu de la très grande vulnérabilité des économies africaines, exposées aux changements de la conjoncture com-

merciale mondiale. En outre, lorsqu'on examine la possibilité de développer la production d'outillage et de biens de consommation durables en Afrique, on se heurte cruellement à l'étroitesse des marchés nationaux.

Ces problèmes sont bien connus. On ne cesse d'organiser des conférences et réunions, d'adopter des résolutions, pour réclamer le développement du commerce entre les pays moins développés et l'intégration économique de l'Afrique. Des groupements se sont créés aussi qui accordent la priorité à la poursuite de ces objectifs. Leurs travaux sont gênés non seulement par leur composition limitée et par de fréquents chevauchements, mais aussi par les difficultés énormes que rencontre toute organisation cherchant à établir un programme concret dans ce domaine neuf et inexploré.

Dans cette situation, la CEA, et plus spécialement le Comité du commerce, peuvent jouer un rôle important. La Commission est parfaitement qualifiée, étant donné qu'elle est, en Afrique, la seule organisation qui rassemble tous les pays d'Afrique et qu'elle dispose d'un Secrétariat qui, après bien des difficultés, commence à posséder les moyens nécessaires pour aborder les problèmes sur un front très étendu et dans les secteurs les plus importants.

Ces atouts existent, certes, mais nous devons être assez réalistes pour tenir compte de plusieurs sujétions dont il sera possible d'éliminer progressivement certaines. En premier lieu, les ressources du Secrétariat, tant humaines que financières, sont et resteront limitées. De toute manière, il faudra toujours que les experts des gouvernements participants, avec le concours éventuellement de consultants spécialisés, prennent une part importante à la préparation des réunions, qu'il s'agisse de groupes de travail, de cycles d'étude, etc.

Ceci m'amène à parler d'une deuxième sujétion, plus importante encore, à savoir l'insuffisance des contacts appropriés avec les gouvernements des pays membres. Jusqu'ici, le Secrétariat n'est pas encore parvenu à créer des liaisons satisfaisantes avec les gouvernements et avec les fonctionnaires chargés du commerce extérieur dans les pays d'Afrique. C'est par

la presse que nous connaissons les événements capitaux qui se produisent dans le domaine des échanges commerciaux, mais parfois, les informations des journaux ne sont ni très détaillées ni très exactes. Quoi qu'il en soit, les deux numéros que le Secrétariat a publié jusqu'ici du bulletin intitulé "Aperçu du commerce extérieur" ont été établis presque exclusivement sur des informations extraites de périodiques ou de quotidiens. Nous espérons que ces bulletins sont utiles mais nous devons souligner que, faute d'être renseignés par les gouvernements eux-mêmes, nous ne saurions apporter des éléments d'information de qualité exceptionnelle aux gouvernements des Etats membres.

Il est possible que cette insuffisance des contacts ait une influence encore plus grave sur l'orientation générale des travaux du Secrétariat. Dans le domaine du commerce, il est nécessaire que les activités se fondent sur un courant continu d'idées à double sens : il importe que nous sachions ce que les divers gouvernements veulent faire et quels efforts ils sont prêts à fournir pour le faire. J'ai le ferme espoir que la présente session établira la base de départ à partir de laquelle nous finirons par faire naître ce double courant d'informations et d'idées.

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été élaboré essentiellement pour offrir un cadre général à la discussion des principaux problèmes du commerce africain mais il comprend aussi un certain nombre de points particuliers au sujet desquels on peut prévoir que le comité prendra des décisions et formulera des recommandations. Ses divers points concernent essentiellement les relations commerciales des pays africains avec les autres continents, le commerce intra-africain et l'animation des échanges. Leur examen sera précédé d'une discussion générale qui permettra aux représentants d'exprimer leurs opinions sur un certain nombre de problèmes auxquels leurs pays s'intéressent spécialement. Les points particuliers de l'ordre du jour seront présentés par des fonctionnaires du Secrétariat. Il me reste donc à tenter de jeter quelque lumière sur quelques-uns d'entre eux et de les relier aux problèmes plus larges que je viens d'évoquer.

Le point 5A de l'ordre du jour pose très nettement un problème d'actualité car il se rapporte aux transformations organiques importantes que subissent les marchés traditionnels de l'Afrique. Nous n'ignorons pas que la situation dans ce domaine est encore en pleine évolution si bien qu'on peut se demander s'il est opportun d'en discuter maintenant. En fait, un pays a demandé au Secrétariat d'ajourner la présente session du Comité permanent du commerce en raison de la Conférence des ministres du Commonwealth qui se tient actuellement à Londres. Pour des raisons techniques, le Secrétariat n'a pas eu la possibilité d'accéder à cette requête. Par ailleurs, il a estimé qu'il y aurait avantage à discuter des problèmes de la Communauté européenne à une époque où les décisions définitives sur des questions d'une importance essentielle pour les pays d'Afrique ne sont pas encore prises.

Le Secrétariat est convaincu que les conclusions de sa première étude importante sur l'intégration européenne, celle qu'il a présentée à la troisième session de la Commission, sont encore valables et surtout que les pays d'Afrique associés et non-associés ont, à longue échéance, des intérêts essentiellement analogues, étant donné qu'ils sont tributaires de la même gamme d'exportations primaires. Si vos délibérations aboutissent à l'expression d'au moins quelques principes que tous les pays d'Afrique pourront accepter, elles n'auront pas été vaines, elles n'auront pas non plus fait double emploi avec ce qui se fait ailleurs.

Les points 5B et 5C de l'ordre du jour s'inspirent de la nécessité d'une diversification géographique, dont j'ai déjà fait mention. On pourrait certes explorer d'autres marchés "nouveaux", mais il est manifeste que les économies planifiées et l'Asie offrent pour le commerce africain les possibilités les plus dynamiques.

Pour ce qui est du commerce intra-africain (point 6 de l'ordre du jour), on peut sans doute estimer que, pour aborder les problèmes correspondants, la méthode adoptée par le Secrétariat est quelque peu timide. Il y a lieu toutefois de souligner que, dans ce domaine particulier, les initiatives doivent venir des gouvernements des pays membres. Pour le moment,

les travaux n'ont porté que sur certains problèmes pratiques, notamment ceux que le Groupe de travail des douanes d'Afrique occidentale avait examinés en 1961. Comme l'accord douanier récemment conclu entre la Nigéria et le Dahomey et l'accord du même genre en préparation entre la Nigéria et le Cameroun le montrent, ce Groupe de travail a eu des prolongements pratiques. Il reste, toutefois, nombre d'autres sujets à étudier ou à examiner qui, dans un climat politique favorable, auraient de plus profondes répercussions sur le développement économique. Je tiens donc à redire, au nom du secrétaire exécutif, que le Secrétariat est prêt, sur la demande des gouvernements membres, à prospecter, en collaboration avec les experts de ces gouvernements, les problèmes techniques divers et extrêmement complexes que l'intégration économique pose en Afrique, au niveau du continent ou au niveau sous-régional.

Comme le Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif l'a souligné dans son allocution, l'approche à l'intégration économique au niveau de la sous-région est d'une particulière importance pour le développement des industries qui doivent approvisionner le marché intérieur mais qui sont gênées par les dimensions trop restreintes des marchés nationaux de divers pays africains. La recherche d'une solution doit être menée, à la fois, par la voie des arrangements commerciaux et par celle de la planification de l'industrie et des transports. Il est à propos de relever que votre réunion sera suivie, à bref délai, par la première session du Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles qui examinera les problèmes industriels sous l'angle de la planification physique. Il serait particulièrement utile que vous indiquiez les grandes lignes des initiatives à prendre dans le domaine du commerce extérieur et que vous exprimiez vos vues sur les méthodes de coordination entre les activités des deux Comités permanents qui vous paraissent les plus appropriées. Vous tiendrez sans doute également à présenter des observations sur les travaux connexes de la CEA dans le domaine des transports.

Le point 7 de l'ordre du jour, qui est relatif à l'animation des échanges commerciaux, comporte divers éléments de caractère plus technique. Son importance provient de ce que les grandes possibilités d'expansion des échanges que j'ai mentionnées plus haut ne semblent pas devoir se réaliser automatiquement.

Dans les pays développés qui comptent un secteur privé important, les entreprises concurrentes sont prêtes à profiter de toutes les possibilités qui se manifestent sur les divers marchés étrangers. Or, dans ces pays-là eux-mêmes, les gouvernements et diverses institutions à but non lucratif mettent de très importantes ressources intellectuelles et administratives à la disposition de l'économie pour favoriser le développement des échanges. Dans les pays moins développés, l'animation des échanges commerciaux est encore plus importante si l'on veut se tenir au courant des changements intervenant sur les marchés étrangers et tirer le plus grand profit possible des possibilités qu'offre l'avenir.

Le point 8 de l'ordre du jour est essentiellement consacré à l'examen du rapport de la Réunion de Lagos sur la stabilisation des produits de base organisée sous les auspices du Comité permanent du commerce. Cette Réunion a conclu que, dans pour ainsi dire tous les cas, la stabilisation des produits ne saurait être réalisée qu'au plan mondial. Néanmoins, elle a constaté que les associations de producteurs africains pourraient jouer un rôle utile dans le cas de plusieurs produits comme les arachides et le café. Votre Comité tiendra sans doute à réserver une attention spéciale à ces aspects du rapport de la Réunion de Lagos.

L'une des attributions du Comité permanent du commerce est d'examiner le programme de travail du Secrétariat dans le domaine des échanges commerciaux. Son programme de travail actuel, tel qu'il a été adopté par la Commission, comprend divers projets permanents qui tracent les grandes lignes d'études et d'autres travaux. Ce programme est très souple et doit être mis en oeuvre compte tenu des priorités et des disponibilités en personnel. Pour le moment, ce qui est attendu de vous ce sont des directives concrètes précisant les projets qui doivent être entrepris dans

les mois à venir. En présentant au Comité les divers points de l'ordre du jour, le Secrétariat soulignera à son attention ceux sur lesquels des décisions sont particulièrement souhaitables. Il paraît utile néanmoins de rappeler brièvement ici les plus importants d'entre eux :

1. Pour ce qui est des études, le Secrétariat vous soumet des notes préliminaires sur les échanges avec l'Asie, sur le commerce extérieur d'Etat et sur les accords commerciaux à long terme. Ces notes pourraient être suivies d'autres études plus détaillées à condition que les gouvernements membres soient prêts à communiquer au Secrétariat les renseignements nécessaires.
2. Le Comité pourra décider de l'ampleur à donner aux travaux sur l'administration des douanes à la lumière du rapport préliminaire et des autres documents présentés sur cette question.
3. Le Comité pourra faire des recommandations sur la possibilité d'organiser des Groupes de travail sur le commerce des produits du cru, éventuellement en vue d'interpréter cette expression d'une façon plus large et de jeter les bases de ce qui pourra, en dernière analyse, devenir des zones sous-régionales de libre échange. La nécessité d'une telle initiative apparaîtra d'une façon de plus en plus patente à mesure que les travaux du Comité permanent de l'industrie progresseront.
4. Le Comité pourra définir la portée et les objectifs des services que le Secrétariat aura à fournir dans le domaine de l'information commerciale et de la formation.

Le Secrétariat vous serait reconnaissant de toutes suggestions à l'effet d'élargir le champ des travaux de ce Comité, pourvu qu'elles soient conformes au désir d'un nombre de gouvernements membres suffisamment grand et qu'elles se tiennent dans les limites des ressources disponibles. Le rôle du Secrétariat, qu'il s'agisse de commerce extérieur ou d'autres domaines, est de servir les gouvernements membres. La qualité de ces services pourra s'améliorer, dans l'intérêt du développement de l'Afrique, par les initiatives que prendront d'importants organes comme le Comité permanent du commerce.

Ato ZEWEGE MENGESHA
Assistant
Ministry of Foreign Affairs
Economic Department

Ato ASSEFA BEQUELE
Ministry of Commerce and Industry

France

M. JOUANIN
Conseiller des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères

M. Jean-Claude BOUCHET
Ministère des Finances et des
Affaires économiques

M. GUELLEC
Ministère de la Coopération

Ghana

MR. Kow Nkensen ARKAAH
Head Commercial Policy Division
Ministry of Finance and Trade

MR. K.N. ONUMAH
Commercial Officer
Ministry of Finance and Trade

Ivory Coast/Côte d'Ivoire

M. TANOAH AMON
Député
Assemblée nationale

M. Henri KOUASSI
Directeur du Cabinet
Présidence de l'Assemblée nationale

Kenya

MR. S.S. HEYER
Economic and Statistics Division

Liberia
MR. T. Siafa SHERMAN
Second Secretary and Vice-Consul
Embassy of Liberia
Addis Ababa

Libya/Libye
MR. SALEM M. OMEISH
Director of Trade
Ministry of Economy
MR. MOHAMED AYOUB
Economist
Ministry of National Economy
MR. KASSEM M. SHERLALA
Research Officer
National Bank of Libya

Madagascar
M. ARMAND RANAIVOJOELINA
Attaché d'administration
Commerce extérieur
M. SAMUEL RABEDAORO
Attaché économique et commercial
Direction Affaires économiques

Mali
M. M. Ali Ag ASSALEH
Conseiller
Ambassade du Mali au Caire

Mauritania/Mauritanie
M. DIOP
Conseiller économique
Ambassade de la République Islamique
de Mauritanie
Paris

Nigeria/Nigéria

MR. EBNEZER O. IWUAGWU
Assistant Secretary
Ministry of Economic Development

MR. GABRIEL IKECHUKWU ANYIA
Assistant Secretary
Ministry of Commerce and Industry

Fed. of Rhodesia
and Nyassaland/
Féd. de Rhodésie et
du Nyassaland

MR. G.A.M. LEWANIKA, M.P.
Parliamentary Secretary
Ministry of External Affairs

MR. R.W. DELL
Assistant Secretary
Ministry of Commerce and Industry

MR. N.J. McNALLY
Economic Section
Ministry of Commerce and Industry

Somalia/Somalie

H.E. ABDULRAHIM ABBY FARAH
Ambassador
Addis Ababa

MR. ARNE BJORGUNG
Adviser
UN Trade Expert

Sudan/Soudan

MR. SAYED MOHAMED KAILANI
Assistant General Director
Ministry of Commerce and Industry

MR. MOHAMED SAIED ABDELHAMIED
Ministry of Finance

MR. KAMAL MUSTAFA
Sudan Embassy
Addis Ababa

MR. OMER TAYA ABU SAMARA
Bank of Sudan

Tanganyika MR. G.M.S. MAWALLA
Principal Assistant Secretary
Ministry of Commerce and Industry

Tunisia/Tunisie M. MUSTAPHA MOHSNI
Inspecteur des Finances
Finances extérieures
Ministère de la planification et des
finances

UAR/République Arabe Unie MR. MANSOUR FAHMY
Director of African Department
Ministry of Economy

MR. IBRAHIM EL-SOKKARY
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Cairo

United Kingdom/Royaume-Uni MR. D.R. ASHE
H.M.'s Chargé d'Affaires
Addis Ababa

MR. MAURICE BRYAN EADEN
First Secretary (Commercial)
Addis Ababa

MR. KENNETH TAYLOR
Principal
Board of Trade
London

Observers/Observateurs

Austria/ Autriche

M. O.G. SINGER
Consul Général d'Autriche
Addis-Abéba

Belgium/Belgique

M. FRANS FRANS
Secrétaire de l'Ambassade de Belgique
Addis-Abéba

Fed. Republic of Germany/

République fédérale d'Allemagne

DR. SIEGFRIED BOTTCHER
Second Secretary
German Embassy
Addis Ababa

Italy/Italie

M. GAGLIANI
Assistant Commercial Attaché
Italian Embassy
Addis Ababa

Japan/Japon

MR. NAGAHURU ODO
Counsellor
Japan Embassy
Addis Ababa

Netherlands/Pays-Bas

MR. N. van DIJL
Chargé d'Affaires
Embassy of the Netherlands
Addis Ababa

Sweden/Suède

H.E. MR. AKE SJÖQVIST
Ambassador
Embassy of Sweden
Addis Ababa

MR. PAR KETTIS
Second Secretary
Embassy of Sweden
Addis Ababa

U.S.A./Etats-Unis

MR. COURTENAY WORTHINGTON
Commodity Programming Division
State Department

MR. PETER H. DELANEY
Chief, Economic Section
United States Embassy
Addis Ababa

USSR/URSS

MR. YOUNAKOV
Counsellor
Embassy of USSR
Addis Ababa

Organisations

EEC/Communauté économique
européenne

M. DINO FRANCO GIANFRANCHI
Chef de Division aux relations extérieures
Commission de la CEE

M. André AUCLERT
Administrateur principal
Direction des études et
programmes de développement
Commission de la CEE

CCC/CCD

M. J.E. BARRELL
Director

GATT

M. JEAN ETIENNE
Director
Trade Policy Division

OAMCE

MR. ROCH NEHAM
Directeur du commerce extérieur
Secrétariat général de l'OAMCE

Secretariat

Mr. Arthur Ewing,
Officer-in-Charge,
ECA

Mr. Stein Rossen,
Director,
Division for Economic and
Social Development,
ECA

Mr. Viliam Cerniansky,
Acting Chief,
Trade Section,
ECA

Mr. Erling Nypan,
Economist,
Trade Section,
ECA

Mr. Nicolas Plessz,
Economist,
Trade Section,
ECA

Mr. Osman Abdel Salam,
Economist,
Trade Section,
ECA

ANNEXE VII

LISTE DE DOCUMENTS

A. Documents de travail

E/CN.14/STC/1	Ordre du jour provisoire
E/CN.14/STC/2	Evolution récente du commerce extérieur africain
E/CN.14/STC/3	Activité des autres commissions économiques régionales dans le domaine du commerce extérieur.
E/CN.14/STC/4	L'intégration européenne et le commerce extérieur africain.
E/CN.14/STC/4 Add.1	L'association des Etats africains et malagache à la Communauté économique européenne et le développement de l'industrialisation (Note présentée par le Gouvernement de la France)
E/CN.14/STC/5	Commerce de l'Afrique avec les économies planifiées
E/CN.14/STC/6	Commerce extérieur de l'Afrique avec l'Asie
E/CN.14/STC/7	Le commerce intra-africain des produits du cru
E/CN.14/STC/8	Liste de documents
E/CN.14/STC/9	Rapport de la Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base, Lagos, Nigeria, 30 juillet - 6 août 1962.
E/CN.14/STC/10	L'information commerciale
E/CN.14/STC/11	Problèmes particuliers du domaine des foires et expositions internationales (Document d'information présenté par la Chambre de commerce internationale)
E/CN.14/STC/12	Les accords de commerce et de paiements à long terme en Afrique
E/CN.14/STC/13	Le commerce extérieur d'Etat en Afrique

- E/CN.14/STC/14 Cours de formation en politique commerciale
(Document d'information et commentaires préparés
par le Secrétariat du GATT)
- E/CN.14/STC/15 Rapport interimaire sur les problèmes douaniers
en Afrique de l'ouest
- E/CN.14/STC/16 Déclaration du Caire des pays en voie de dévelop-
pement
- E/CN.14/STC/17 Procédures d'accession au GATT et avantages de
cette accession pour les pays relativement moins
développés
- E/CN.14/138 Rapport du Groupe de travail des douanes d'Afrique
occidentale. Dakar, Sénégal, 9-13 octobre 1961

B. Documents d'information ^{1/}

- E/CN.14/61 Document d'information sur les procédures d'accès-
sion du GATT et les avantages de cette accession
pour les pays moins développés.
- E/CN.14/63 Les transports et le développement économique en
Afrique de l'Ouest
- E/CN.14/72 et Add.1 Les incidences de l'intégration économique de
l'Europe occidentale sur le commerce et le dévelop-
pement africain
- E/CN.14/100 Rapport du Comité spécial de représentants des
gouvernements chargé d'examiner les incidences
des groupements économiques de l'Europe occidentale
sur les économies africaines, Addis-Abéba,
23 - 30 janvier 1961

^{1/} Ces documents ne sont pas distribués; ils ne sont disponibles que sur
demande.

- E/CN.14/124 Rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux de la Commission depuis la troisième session, Commerce international, paragraphe 65-91
- E/CN.14/125 Bulletin économique pour l'Afrique, volume II, No 1, Part. B : Problèmes commerciaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est
- E/CN.14/134 Document d'information sur le Comité permanent du commerce
- E/CN.14/139 et Add.1 Evolution récente des groupements économiques de l'Europe occidentale dans la mesure où elle intéresse l'économie des pays africains
- E/CN.14/152 Assistance économique internationale en Afrique, 1960
- E/CN.14/162 Programme de travail et d'ordre de priorité pour la période 1962-1963, O3 Commerce international, pages 14-19
- E/CN.14/STC/FTN/2 Aperçu du commerce extérieur No 2. (en anglais seulement sous le titre "Foreign Trade Newsletter No 2. Paraîtra ultérieurement en français)